

constitution des *gentes*; alors que celui-là seul est citoyen, qui est membre d'une *gens*. Que trouvons-nous? Une société politique ayant son chef à vie, son roi à sa tête; son assemblée du peuple; et pour troisième pouvoir, son Conseil des anciens, modérateur à la fois du pouvoir royal et du pouvoir populaire. Les *gentes* furent de véritables et libres corporations, à l'origine; et, leurs droits se perpétuant jusque dans les temps historiques, on les vit se réunir encore, tantôt pour statuer sur l'*exposition des enfants*, tantôt pour donner un nom à tel de leurs membres, ou pour toute autre cause. Qui oserait soutenir qu'à cette antique époque, qui n'est plus pour nous que ténèbres, ce ne sont pas les *gentes* aussi qui ont envoyé au sénat les *pères* chargés d'y représenter chacune d'elles dans le conseil du roi? — Quoi qu'il en soit, ces temps d'indépendance absolue n'ont pas duré, si jamais ils ont existé; et le roi bientôt a eu l'élection du *sénateur* pris dans la *gens*. Mais à l'heure où la République fut fondée, il demeura au fond des traditions ou des institutions sénatoriales un élément patriarcal et aristocratique assez puissant pour résister pendant deux cents ans à l'assaut des plébéiens!

Cet élément aristocratique, ni les autres historiens et hommes d'Etat qui ont jugé la constitution romaine, ni moi-même, dans mes autres écrits, nous n'en avons assez tenu compte, peut-être; aussi ai-je cru faire chose utile en le remettant aujourd'hui en plus vive lumière.

FIN DU DEUXIÈME LIVRE

TABLE DU LIVRE II

[Nous nous sommes décidés à imprimer le II^e livre en *tome second* pour ne pas faire un premier volume trop compact. La table du livre I^{er} devient donc aussi définitivement celle du tome I^{er} et y reste annexée.]

DEUXIÈME LIVRE.

DEPUIS L'EXPULSION DES ROIS, JUSQU'À L'UNIFICATION DE L'ITALIE.

CHAPITRE I. Changement dans la constitution. — Le pouvoir des magistrats diminué.....	3
CHAPITRE II. Le tribunat du peuple et les décemvirs.....	29
CHAPITRE III. L'égalité civile. — La nouvelle aristocratie.....	58
CHAPITRE IV. Ruine de la puissance étrusque. — Les Gaulois.....	103
CHAPITRE V. Assujétissement du Latium et de la Campanie.....	129
CHAPITRE VI. Guerre de l'indépendance italienne.....	158
CHAPITRE VII. Guerre entre Rome et le roi Pyrrhus.....	189
CHAPITRE VIII. Le droit. — La religion. — L'organisation militaire. — L'économie politique et la nationalité.....	254
CHAPITRE IX. L'art et la science.....	292
APPENDICE.....	327
A. Patriciens et plébéiens.....	329
§ 1. Admission au patriciat.....	<i>ib.</i>
§ 2. Partage des dignités.....	331
§ 3. Les familles patriciennes. — Leur nombre.....	335

B. Les droits des patriciens et des plébéiens dans les assemblées civiques.....	338
SECTION I. Comices patricio-plebéiens sous la République.....	339
§ 1. Comices par centuries.....	<i>ib.</i>
§ 2. Comices par curies.....	341
§ 3. Comices par tribus.....	344
SECTION II. Il n'y a pas eu d'assemblées séparées du patriciat sous la République.....	349
SECTION III. Assemblées séparées de la plèbe dans les comices et les tribus.....	351
SECTION IV. Le sénat patricien sous la République.....	359
a) L'interrègne.....	<i>ib.</i>
b) De la confirmation des lois.....	362
SECTION V. Le sénat patricio-plebéien sous la République.....	365
SECTION VI. Les citoyens et le sénat dans les temps anté-historiques.....	370

ERRATA DU DEUXIÈME VOLUME

- P. 2, à l'épigraphie, rétablir ainsi le texte cité: Δεῖ οὐκ ἐπιπλάττειν τὸ συγγραφεὶ διὰ τῆς ἱστορίας τοῦ ἐπιτομῆς.
- P. 6, note 2, l. 1: lisez: fait justice d'elle-même.
- P. 10, l. 27, lisez: leur valeur n'est presque que morale.
- P. 17, l. 45: au lieu de: on avait donné à l'armée, lisez: on avait retiré à l'armée pour le donner aux centuries.
- P. 48, en marge, au lieu de: 400 ans av. J.-C., lisez: 460.
- P. 50, l. 23: au retour des ambassadeurs (303), lisez: au retour des ambassadeurs, dix nobles furent nommés décemvirs, pour l'an 303, avec mission...
- P. 51, l. 49: les décemvirs devaient à leur retour, lisez: devaient, en se retirant...
- P. 72, l. 6: et de sauver par là, lisez: et de sauver du naufrage, par une sorte de jeu de baseule politique, quelques débris...
- P. 109, l. 3: et qui ne durera pas moins de quatre années, lisez: et qui dura bon nombre d'années.
- P. 132, en note, l. 4, lisez: Il s'agit ici des *decurions des Turmes*, et des *préfets des cohortes (decuriones turmarum... praefecti cohortium)*...
- P. 147, l. 25: lisez: appuyé sur un centre...
- P. 191, l. 8: mutuellement, lisez: mutuellement.
- P. 232, en note, lisez: au sud de *Cotrone*.]
- P. 252, en note, l. 24, *deinde vicit*: lisez: *deinde victi*...
- P. 283, l. 31: lisez: Rome apparaît dorénavant au premier rang, non pas seulement par un effet des lacunes et du silence des documents que le hasard a laissés subsister sur les anciens temps; mais sa position...
- P. 286, l. 14: sans avis du Sénat, lisez: sans décision préalable du peuple...
- P. 289, l. 3: Latium, lisez: Samnium.
- P. 298, l. 6: Tables *Varoniennes*, lisez: *Varroniennes*.
- P. 300, note 1: p. 88, lisez: p. 288.
- P. 308, l. 31: dans l'art historique, lisez: de l'art historique...
- P. 314, l. 3, après ces mots: pour le commun public, ajoutez: qui écoute sans comprendre...

